



CA Pays de Montbéliard Agglomération (Siren : 200065647)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Montbéliard
Arrondissement	Montbéliard
Département	Doubs
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	17/09/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Charles DEMOUGE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	8 Avenue des Alliés
Distribution spéciale	BP 98407
Code postal - Ville	25200 Montbéliard
Téléphone	03 81 31 88 88
Fax	03 81 37 88 89
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	142 396
-----------------------------	---------

Densité moyenne

315,18

Périmètre

Nombre total de communes membres : 73

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Abbévillers (212500045)	1 111
25	Allenjoie (212500110)	756
25	Allondans (212500136)	251
25	Arbouans (212500201)	909
25	Audincourt (212500318)	14 179
25	Autechaux-Roide (212500334)	513
25	Badevel (212500409)	816
25	Bart (212500433)	2 069
25	Bavans (212500482)	3 655
25	Berche (212500540)	554
25	Bethoncourt (212500573)	5 384
25	Beutal (212500599)	273
25	Blamont (212500631)	1 250
25	Bondeval (212500714)	483
25	Bourguignon (212500821)	900
25	Bretigney (212500938)	76
25	Brognard (212500979)	487
25	Colombier-Fontaine (212501597)	1 218
25	Courcelles-lès-Montbéliard (212501704)	1 448
25	Dambelin (212501878)	507
25	Dambenois (212501886)	762
25	Dampierre-les-Bois (212501902)	1 603
25	Dampierre-sur-le-Doubs (212501910)	463
25	Dampjoux (212501928)	168
25	Dannemarie (212501944)	118
25	Dasle (212501969)	1 405
25	Dung (212502074)	629
25	Échenans (212502108)	167
25	Écot (212502140)	501
25	Écurcey (212502165)	272
25	Étouvans (212502249)	839
25	Étupes (212502280)	3 782
25	Exincourt (212502306)	3 303
25	Feschés-le-Châtel (212502371)	2 205
25	Feule (212502397)	187
25	Glax (212502744)	339
25	Goux-lès-Dambelin (212502819)	279
25	Grand-Charmont (212502843)	5 932
25	Hérimoncourt (212503049)	3 632
25	Issans (212503163)	243

25	Longeville-sur-Doubs (212503452)	676
25	Lougres (212503502)	751
25	Mandeure (212503676)	4 880
25	Mathay (212503700)	2 186
25	Meslières (212503783)	346
25	Montbéliard (212503882)	26 098
25	Montenois (212503940)	1 472
25	Neuchâtel-Urtière (212504229)	172
25	Noirefontaine (212504260)	332
25	Nommay (212504286)	1 641
25	Pierrefontaine-lès-Blamont (212504526)	487
25	Pont-de-Roide-Vermondans (200037182)	4 087
25	Présentevillers (212504690)	492
25	Raynans (212504815)	343
25	Rémondans-Vaivre (212504856)	220
25	Roches-lès-Blamont (212504971)	630
25	Sainte-Marie (212505234)	678
25	Sainte-Suzanne (212505267)	1 461
25	Saint-Julien-lès-Montbéliard (212505218)	166
25	Saint-Maurice-Colombier (212505242)	929
25	Seloncourt (212505390)	5 922
25	Semondans (212505408)	318
25	Sochaux (212505473)	3 839
25	Solemont (212505481)	140
25	Taillecourt (212505556)	1 148
25	Thulay (212505622)	215
25	Valentigney (212505804)	10 956
25	Vandoncourt (212505861)	848
25	Vieux-Charmont (212506141)	2 923
25	Villars-lès-Blamont (212506158)	466
25	Villars-sous-Dampjoux (212506174)	358
25	Villars-sous-Écot (212506182)	353
25	Voujeaucourt (212506323)	3 195

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 55

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains
<i>Valorisation de l'incinération des ordures ménagères par le chauffage d'une partie de la population de la ville de Montbéliard (collectifs secteur Petite Hollande).</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
<i>la production par pompage, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine depuis l'unité de gestion de Mathay.</i>

- Assainissement collectif <i>la collecte, le transport, et le traitement des systèmes d'assainissement d'Arbouans, Badevel, Bavans, Sainte-Suzanne, Dung, Echenans, Sainte-Maire et Présentevillers ; le transport et le traitement des systèmes d'assainissement de Beutal, Bretigny, Colombier-Fontaine, Montenois et Saint-Maurice Colombier.</i>
- Assainissement non collectif <i>le contrôle des ouvrages d'assainissement non collectif.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores <i>Création et gestion d'un bureau d'hygiène.</i>
- Lutte contre la pollution de l'air <i>Création et gestion d'un bureau d'hygiène.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines <i>la collecte, le stockage et le traitement des eaux pluviales conformément au zonage d'assainissement approuvé par délibération communautaire et aux dispositions générales pour la maîtrise des eaux pluviales ;</i>
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols <i>la collecte, le stockage et le traitement des eaux pluviales conformément au zonage d'assainissement approuvé par délibération communautaire et aux dispositions générales pour la maîtrise des eaux pluviales ;</i>
- Autres actions environnementales <i>- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; - Charte intercommunale d'environnement. Gestion d'un laboratoire d'analyse des eaux ;</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Participation à l'extension et au développement de l'Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC) sur les sites du territoire de la communauté d'agglomération ;</i>
- Action sociale <i>Participation à la création, au développement et à la gestion de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue dans un cadre contractuel circonscrit au territoire de Pays de Montbéliard Agglomération avec option, éventuelle, de maîtrise d'ouvrage déléguée ; - soutien à la prévention routière et à la formation des conducteurs de véhicules terrestres à moteurs ;</i>
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance <i>Crèche multi-accueil les Boud'Choux demeure de compétence communautaire,</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ;
- Mise en œuvre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions éducatifs ;
- Élaboration et mise en œuvre du contrat de ville de la délinquance
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>- Prise en charge d'installations sportives non annexées aux établissements scolaires du second degré. - Gestion de l'enseignement musical contrôlé par l'Etat.</i>

- Lycées et collèges <i>- Prise en charge des établissements scolaires du second degré. Dans l'attente du transfert à la collectivité territoriale compétente (Conseil départemental ou Conseil régional).</i>
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche <i>- participation au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche universitaire et du transfert technologique avec option, éventuelle, de maîtrise d'ouvrage déléguée dans un cadre contractuel circonscrit au territoire de Pays de Montbéliard Agglomération et du Nord Franche-Comté ;</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>- participation à la promotion de la culture scientifique et technique ; - promotion de la Communauté d'agglomération et de son image de marque : participation financière aux manifestations économiques, sportives, culturelles et festives d'intérêt d'agglomération (délibération d'harmonisation du 29/06/2017 du conseil de communauté).</i>
- Activités sportives <i>- promotion de la Communauté d'agglomération et de son image de marque : participation financière aux manifestations économiques, sportives, culturelles et festives d'intérêt d'agglomération (délibération d'harmonisation du 29/06/2017 du conseil de communauté).</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Coordination des cartes communales et plans locaux d'urbanisme. Numérisation du cadastre et système d'information géographique. En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme *, document d'urbanisme * en tenant lieu et carte communale * ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code. * Ces compétences ne sont pas exercées à ce jour en application de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire
- Organisation des transports non urbains <i>études et initiatives en matière de transports à la demande. La CC est autorisée à exercer cette compétence par délégation du conseil général.</i>
- Plans de déplacement urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>o les voiries irriguant des parcs d'activités communautaires selon la liste et les tracés définis en annexe, o les voies de bus en site propre selon la liste et les tracés définis en annexe, o les voies desservant des équipements communautaires selon la liste et les tracés définis en annexe, o les voies vertes et pistes cyclables hors agglomération au sens du Code de la Route et en agglomération en cas de site propre selon la liste et les tracés définis en annexe.</i>
- Parcs de stationnement <i>au titre de la compétence « création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » : o les parkings selon la liste et le plan joint en annexe de la délibération n°C2018/171 du 20/12/2018</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)
Autres
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) <i>- La communauté de communes est autorisée à conventionner avec un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre de l'article L5111-1-1 du code général des collectivités territoriales pour assurer en commun l'exercice d'une compétence reconnue ou transférée par la loi.</i>
- Acquisition en commun de matériel <i>- La communauté de communes est autorisée à conventionner avec un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans le cadre de l'article L5111-1-1 du code général des collectivités territoriales pour assurer en commun l'exercice d'une compétence reconnue ou transférée par la loi.</i>
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS <i>- service de secours et de lutte contre l'incendie (versement d'un contingentement au SDIS et participations aux casernes) ;</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>- création et mise à disposition d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications (délibération d'harmonisation du 29/06/2017 du conseil de communauté).</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>- création et mise à disposition d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications (délibération d'harmonisation du 29/06/2017 du conseil de communauté).</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>Gestion d'un refuge-fourrière pour animaux errants (félins/canins)</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	SM de l'aérodrome du Pays de Montbéliard (252500822)	SM ouvert	142 396
25	SM du complexe sportif Jean-Jacques-Rousseau (252507066)	SM fermé	142 396
25	SM d'énergies du Doubs (SYDED) (252508288)	SM fermé	560 754
25	Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté (200065217)	Pôle métrop.	306 505
71	Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs (257103218)	SM ouvert	1 268 470
25	SM de transport Nord Franche-Comté (200092104)	SM ouvert	306 505
25	SM "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	372 568
25	Orchestre Victor Hugo, orchestre symphonique Bourgogne Franche Comté (200032910)	SM ouvert	264 859
25	SM d'adduction d'eau de l'abbaye des Trois Rois (200090967)	SM fermé	1 281

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en écisée - millésimée -3)